

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DELIBERATION N°CP2026- 03/1/3 DOSSIER N°7352	DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération 11/5/24 du Conseil général du 27 juin 2011 adoptant le règlement d'aides ;
VU les délibérations 13/2/18 du Conseil général du 16 décembre 2013, n°CD2018-02/2/16 du 9 février 2018 et n°CP2024-07/1/6 du 5 juillet 2024, modifiant le règlement des aides départementales pour l'habitat ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-03/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260320-CP2026025-DE

Décide :

- d'octroyer à la SCI A. « propriétaire bailleur » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **27 165 €** (vingt-sept mille cent soixante-cinq euros) pour trois logements situés sur la commune de Guéret et conventionnés avec l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU de Guéret ;
- d'octroyer à Mme G. « propriétaire bailleur » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 000 €** (dix mille euros) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la commune de Guéret ;
- d'octroyer à la SCI L.C. « propriétaire bailleur » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 000 €** (dix mille euros) pour un logement situé sur la Commune de Guéret et conventionné avec l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU de Guéret ;
- d'octroyer à Monsieur. R. « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** (dix mille cinq cent euros) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la commune de Moutier Rozeille ;
- d'octroyer à Monsieur. K « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** (dix mille cinq cent euros) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la commune de Parsac-Rimondeix ;
- d'octroyer à Madame E « propriétaire occupante » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** (dix mille cinq cent euros) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la commune de Saint-Priest La Feuille ;
- d'octroyer à Monsieur. G « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** (dix mille cinq cent euros) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la commune de La Nouaille.

Une annexe confidentielle reprenant le nom des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET